

EXTRAIT D'UNE DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 11/10/2022

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
27	23	25

Vote
A l'unanimité
Pour : 25
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous Pref
Le :
Et
Publication ou notification du :

L'an 2022, le 11 Octobre à 18:15, le Conseil Municipal de la Commune de HORNAING s'est réuni à la Salle de mariage, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur DELANNOY Frédéric, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 30/09/2022. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 30/09/2022.

Présents : M. DELANNOY Frédéric, Maire, Mmes : CHATELIN Sandrine, DE BOER Vanessa, DELBECQ Sylvie, DESMYTER Gaëlle, FIEVET Christelle, HOUZE Marie-Martine, LUBREZ Séverine, MOREAU Valérie, NOULETTE Jessica, RASSE Virginie, VANDEWALLE Stéphanie, VILCOT Lise-Marie, MM : ACCETTONNE Grégory (arrivé au point n°4), ANTOINE Jean-Luc, CLOCHARD Jean-François, DESMOUCELLE Didier, GAZET Christian, HOCQ Daniel, JAMROZ Alain, MARTINACHE André, SERRURIER Yvon, VELU Philippe

Excusé(s) ayant donné procuration : Mme DUHEM Gwenaëlle à Mme DESMYTER Gaëlle, M. RATAJCZAK Christophe à Mme LUBREZ Séverine

Absent(s) : MM : BRICE Emile, SAVARY Gabriel

A été nommé(e) secrétaire : Mme MOREAU Valérie

202258 – Reprise d'une case de columbarium

Madame ROUSSEL Lucienne a fait l'acquisition en 2014 d'une case de columbarium pour une durée de 50 ans au cimetière rue Gabriel Péri.

Elle sollicite aujourd'hui le Maire pour reprendre la case de columbarium ayant fait l'achat d'une cavurne.

Il convient de rembourser à Madame ROUSSEL le prorata temporis de l'acquisition de la concession depuis 2014.

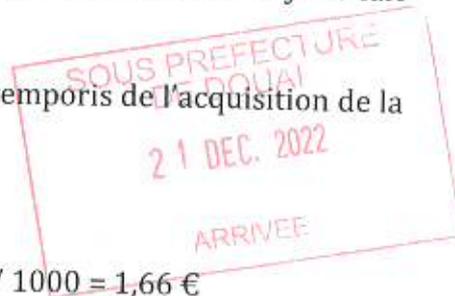
Coût d'une case de columbarium pour 50 ans : 1000 €

Coût de revient d'une case de columbarium par mois : $600 / 1000 = 1,66$ €

Achat de la case de décembre 2014 à juillet 2022 : $92 * 1,66 = 152,72$ €

Calcul : $1000 - 152,72 = 847,28$ €

Il est proposé au conseil municipal d'autoriser le remboursement de la case de columbarium d'un montant de 847,28 €.



Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, autorise le remboursement.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :
En mairie, le 30/11/2022
Le Maire
Frédéric DELANNOY

